

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 février 2016

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30

Présentation de la 4e adaptation du Plan directeur cantonal et du projet de taxe sur la plus-value à 12h15 au Bicentenaire

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>Mme la Présidente informe les députés que l'Annuaire statistique 2016 de Statistique Vaud est distribué ce jour. Conformément à l'article 84 alinéa 3 LGC, M. le député Nicolas Rochat Fernandez fait une déclaration personnelle de maximum 3 minutes, entre les points 6 et 7. Mme la Présidente félicite M. le député Serge Melly pour sa participation au marathon de Marrakech.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Questions orales : Claude-Alain Voiblet (16_HQU_229), Philippe Ducommun (16_HQU_230), Jean-Michel Dolivo (16_HQU_231), Christiane Jaquet-Berger (16_HQU_232)</p> <p>Interpellations : Lena Lio (16_INT_474), Martial de Montmollin (16_INT_475), Denis-Olivier Maillefer (16_INT_476), Jérôme Christen (16_INT_477), Nicolat Rochat Fernandez (16_INT_478), Alexandre Rydlo (16_INT_479)</p> <p>Postulat : Jean Tschopp (16_POS_158)</p> <p>Détermination : Philippe Grobéty (15_INT_386)</p> <p>Simple question : Fabienne Despot (16_QUE_042)</p>			
RENV-CE	3.	(16_INT_473) Interpellation Julien Cuérel - SCL : un service en voie de disparition ? (Pas de développement)			
RENV-CE	4.	(16_INT_471) Interpellation Claude- Alain Voiblet - Quelle est la politique actuelle de communication de la police cantonale vaudoise concernant les délits commis par les migrants, en particulier lors de viols ou tentatives de viols, ainsi que lors de l'annonce d'autres délits graves ? (Développement)			
RENV-CE	5.	(16_INT_472) Interpellation Nicolas Croci-Torti et consorts - Examens de certificat de fin de la scolarité obligatoire : beaucoup de questions en suspens concernant les élèves au bénéfice d'un programme personnalisé. (Développement)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 février 2016

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	6.	<p>(GC 128) Exposé des motifs et projet de loi du Grand Conseil modifiant la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007 et Rapport du Grand Conseil sur la motion Denis Rubattel et consorts - Commission des visiteurs du Grand Conseil : plus de restrictions et moins de frais ! (3ème débat)</p> <p>(3e débat) : art. 63k : la version du 1er débat (non) est préférée à la version du 2e débat (oui) par 74 non, 50 oui et 6 abstentions. A l'appel nominal, le résultat est confirmé par 73 non, 53 oui et 7 abstentions. Fin du 3e débat. Au vote final, le projet de loi est adopté par 76 oui, 32 non et 21 abstentions. Motion Rubattel : les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport) sont adoptées avec plusieurs abstentions.</p>	GC	Wyssa C.	
OA+M	7.	<p>(242) Exposé des motifs et projets de lois modifiant la loi du 4 mai 2004 sur la protection des mineurs (LProMin) et la loi du 30 mars 2004 sur l'exercice de la prostitution (LPros) (1er débat)</p> <p>(1er débat) : l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. LProMin : art. 6a accepté à l'unanimité. Art. 7 accepté à l'unanimité. Art. 10, amdt com (abrogation) accepté à l'unanimité. Art. 12 accepté à l'unanimité. Art. 19 accepté à l'unanimité. Art. 20, amdt com accepté à l'unanimité. Art. 20 amendé accepté à l'unanimité. Art. 21 accepté à l'unanimité. Art. 22 accepté à l'unanimité. Art. 23 accepté à l'unanimité. Art. 24 accepté à l'unanimité. Art. 25c accepté à l'unanimité. Art. 30 accepté à l'unanimité. Art. 31 accepté à l'unanimité. Art. 37 (abrogation) accepté avec 2 abstentions. Art. 38, amdt Volet refusé par 54 non, 49 oui et 3 abstentions. A l'appel nominal, l'amdt est accepté par 59 oui contre 56 non. Art. 38 amendé accepté par 60 oui, 51 non et 4 abstentions. Art. 43 accepté. Art. 56a accepté. Art. 58 accepté. Art. 58c accepté. Art. 58d accepté. Art. 58e accepté. Art. 58g accepté. Art. 58h accepté. Art. 58i accepté. Art. 58j accepté. Art. 58k accepté. Art. 58l accepté. Art. 59 accepté. Art. 59a accepté. Art. 60 accepté. Art. 61 accepté. Art. 62 accepté. Art. 64 (abrogation) accepté. LPros : art. 4, amdt com accepté à l'unanimité. Art. 4 amendé accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p>	DFJC.	Attinger Doepper C.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	8.	<p>(252) Exposé des motifs et projets de décrets accordant au Conseil d'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> - un crédit d'ouvrage de 3'757'000 fr. pour la construction du «bâtiment des services de l'UNIL – nouvelle annexe à la Ferme de la Mouline» à l'Université de Lausanne à Dorigny et - un crédit d'ouvrage de 1'260'000 fr. pour la déviation de la rue de la Mouline à l'Université de Lausanne à Dorigny (1er débat) <p>(1er débat) : l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Décret bâtiment des services : art. 1 accepté à l'unanimité. Art. 2 accepté à l'unanimité. Décret déviation : art. 1 accepté à l'unanimité. Art. 2 accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2e débat immédiat est présentée est acceptée 96 oui, 3 non et 6 abstentions (majorité des ¾ requise). (2e débat) : 1er décret : art. 1 et 2 acceptés. 2e décret : art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2e débat. Au vote final, le 1er décret est accepté par 106 oui (majorité absolue requise). Le 2e décret est accepté par 104 oui.</p>	DFJC.	Perrin J.	
RET	9.	<p>(15_POS_130) Postulat Laurent Miéville et consorts pour une politique de sensibilisation pré-universitaire à l'entrepreneuriat</p> <p>Le GC n'ayant pas encore statué sur la prise en considération du postulat, son auteur le retire.</p>	DFJC, DECS	Baehler Bech A.	
TRAITE	10.	<p>(15_INT_391) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts - Mise en oeuvre de la nouvelle loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF) : on navigue à vue...</p>	DFJC.		
RENV-CE	11.	<p>(15_INT_386) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Grobéty - Application de la LEO et de Harmos, nouveaux reports de charge du canton vers les communes ?</p> <p>Détermination Philippe Grobéty à la suite de la réponse du CE à l'interpellation est adoptée par 82 oui, 21 non et 12 abstentions.</p>	DFJC.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 février 2016

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	12.	(255) Rapport du Procureur général sur l'activité du Ministère public pour l'année 2014 Les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport) sont adoptées à l'unanimité.	DIS.	Schwaar V.	
OA	13.	(253) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Claude-Alain Voiblet et consorts - Bureaux de dépouillement ou agences de communication, il faut choisir ! Les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport) sont adoptées à l'unanimité.	DIS.	Renaud M.	
RENV-CE	14.	(15_POS_127) Postulat Christa Calpini et consorts pour un centre de médecines complémentaires en phase avec les besoins des patients du CHUV Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération du postulat avec reformulation de sa première demande et renvoi au CE) sont adoptées avec une opposition et deux abstentions.	DSAS, DFJC	Venizelos V.	
RENV-CE	15.	(15_POS_128) Postulat Jacques-André Haury et consorts invitant le Conseil d'Etat à proposer des mesures visant à endiguer l'explosion des coûts de l'ambulatoire hospitalier Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération du postulat et renvoi au CE) sont adoptées à l'unanimité.	DSAS	Venizelos V.	
RENV-CE	16.	(15_POS_142) Postulat Amélie Cherbuin et consorts - Centraliser les offres pour l'hébergement social d'urgence Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération du postulat amendé et renvoi au CE) sont adoptées à l'unanimité.	DSAS	Martin J.	
RENV-T	17.	(15_PET_039) Pétition en faveur de Medhi Maaroufi	DECS	Epars O.	09/02/2016
RENV-T	18.	(15_INT_429) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Aliette Rey-Marion - Une famille de réfugiés par commune?	DECS.		09/02/2016
RENV-T	19.	(15_INT_446) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claire Richard - Une famille de réfugiés par commune (bis) ?	DECS.		09/02/2016

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 février 2016

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	20.	(15_POS_125) Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Fermeture des bureaux postaux : pour une stratégie claire et anticipée du Conseil d'Etat afin de stopper l'hémorragie	DECS	Epars O.	09/02/2016
RENV-T	21.	(15_INI_012) Initiative Julien Eggenberger et consorts visant à donner aux autorités communales un droit de regard sur l'organisation des points d'accès au réseau postal	DECS	Rochat Fernandez N., Schaller G.	09/02/2016

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :